DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le Jeudi Quinze du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du 1er Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (excusé) – Christian THENARD (excusé) – Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Mmes Adrienne LAMASSE –Michelle COUPPE De K/MARTIN (excusée) – Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI –Solange BARBIN (excusée) – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

Madame Nadia CELINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

CM-2015-8S-DACP-96

PRISE EN CHARGE DE LA DOTATION DU CONCOURS DE NOUVELLES RAOUL GEORGES NICOLO

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adoption en avril 2006, par l'UNESCO, de la Convention relative à la sauvegarde du patrimoine immatériel ;

Vu l'avis favorable de la Commission Culture ;

Considérant que le professeur Raoul Georges NICOLO est un éminent savant gosiérien qui a contribué aux avancées scientifiques du 20ème siècle et a écrit plusieurs ouvrages scientifiques ;

Considérant que la ville du Gosier lui a rendu hommage le 3 juin 2006 en donnant son nom à la Médiathèque municipale ;

Considérant que le Prix de la Nouvelle Raoul Georges NICOLO est un évènement phare, de nature à accroître le rayonnement culturel de la commune sur l'ensemble du département ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'accorder la dotation du « Prix de la Nouvelle Raoul Georges NICOLO » aux trois lauréats désignés par le jury, comme ci-après :

- 1er prix : 300 euro
- 2ème prix : 200 euro
- 3ème prix : 100 euros

Article 2 : D'autoriser le paiement de ces prix sur la base du relevé de décisions signé par le président du jury et d'imputer cette dépense au budget de la commune.

Article 3 : De donner mandat au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
26 OCT. 2015
Et publication ou notification le 28 OCT. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 15 octobre 2015

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le 1er Adjoint au Maire

-José SEVERIEN

MAIRIE DU GOSIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GUADELOUPE

COURRIER ARRIVÉ LE
26 OCT. 2015
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE